

PSIEH

Projet de Soutien à l'Intégration des Enfants
Handicapés

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006

1. CONTEXTE :

La Mauritanie a connu des années successives de sécheresse et de désertification . les conséquences néfastes sur l'élevage et l'agriculture ont provoqué les déplacements massifs vers les grandes villes provoquant la constitution des bidonvilles. Des problèmes sociaux multiples se sont posés aux autorités : urbanisation désordonnée, scolarisation sélective, chômage...etc.

Les personnes handicapées deviennent de plus en plus nombreuses du fait de l'exode rural. ces rassemblements ont fait apparaître un chômage croissant, une pauvreté de plus en plus frappante d'où un nombre importants de personnes qui s'adonnent à la mendicité dans les rues et les places publiques de Nouakchott .

Le projet de soutien à l'intégration des enfants handicapés intervient dans ce contexte social, pour faire sortir les enfants handicapés de la marginalisation . Mais le système éducatif mauritanien est très sélectif .

Il y a d'abord la pléthore des effectifs, les classes primaires comptent 100 à 140 élèves de la première à la sixième année fondamentale. Le pourcentage des admissions aux différents examens se présentent comme suit :

Concours d'entrée en première année secondaire : 10 à 20%

Baccalauréat :

- Bac A : 20 à 30%
- Bac D : 10 à 20%
- Bac C : 8 à 12%

1.1 Zone d'intervention

Le département de Dar Naim est créé par les autorités administratives pour recevoir ces populations déplacées. Caritas s'est intéressé à ce département d'abord par la mise en place d'un centre hospitalier (Tab Salam Diam), puis par l'ouverture d'un Projet d'Intégration des Enfants Handicapés dans les écoles publiques et privées .

Le projet est présent à Nouakchott, dans quatre départements sur neuf : Sebkhah, EL Mina, Arafat et Dar Naim. Il est également présent à Atar.

1.2 Population

En 2006 la population de Nouakchott a atteint 800 000 habitants avec une estimation de 700 personnes handicapés. Les enfants handicapés en âge scolaire constituent la majorité de ces personnes handicapées .

Malheureusement nous ne disposons pas de statistiques pour Atar dans ce domaine .

1.3 Origine du projet

En 1991, les responsables de Caritas Mauritanie ont remarqué que les enfants handicapés étaient utilisés par les parents pour demander la charité devant les portes des O.N.Gs internationales. A partir de là, et en commun accord avec le Ministère de la Santé et des affaires Sociales, un centre a été ouvert pour recevoir les enfants handicapés moteurs. Il était apparu par la suite que ce centre avait un effet induit de marginaliser encore plus les enfants (effet de « ghetto »). Après fermeture du centre, une nouvelle approche consistait à intégrer les enfants dans les écoles publiques et privées.

1.4 *Problématique à résoudre :*

Sortir les enfants handicapés de l'isolement et les intégrer à l'école et dans la vie active .

Les enfants handicapés sont souvent cachés par leurs parents (phénomènes de tabous), ceux ci se considèrent comme frappés par une malédiction.

Les enfants handicapés sont donc marginalisés , il faut les faire sortir de cet isolement, de cette marginalisation . En collaboration avec les parents, il faut favoriser leur intégration à l'école, les appareiller, les inscrire à l'école la plus proche en commun accord avec la direction de celle ci .

Il faut également résoudre les problèmes de transports, de santé, de fournitures scolaires.



1.4.1 **Objectif global**

Favoriser l'insertion des enfants en situation difficile

1.4.2 **Objectifs spécifiques**

L'insertion scolaire, professionnelle et sociale des enfants handicapés pris en charge est assurée

Résultat 1 : L'insertion scolaire des enfants pris en charge est assurée avec la participation du projet, de l'AIEH et des parents .

A1 : Repérer les enfants handicapés utilisés pour la mendicité ou cachés pour diverses raisons à Dar Naim , Sebkha, El Mina ,Arafat et Atar

A2 : Identifier le handicap de l'enfant repéré

A3 : Orienter les enfants proposés

A4 : Définir un mode de collaboration dans le suivi scolaire

A5 : Assurer le suivi scolaire de l'enfant

A6 : Identifier et écouter les enfants en difficultés scolaires

A7 : Assurer l'organisation de la restauration des enfants scolarisés

A8 : Assurer le suivi médical lié à l'handicap de l'enfant

A9 : Assurer et organiser les activités de loisir

Résultat 2 : Les parents sont impliqués dans l'accompagnement de leurs enfants pris en charge par le projet ;

A1 : Identifier les domiciles des parents des enfants handicapés pris en charge

A2 : susciter une forme d'organisation des parents vivant dans une même aire géographique

A3 : Définir avec chaque groupe de parents la forme de collaboration pour le suivi de toutes les activités

A4 : Avec chaque groupe de parents mettre en œuvre un calendrier de suivi des activités

Résultat 3 : L'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés est favorisée

A1 : Identifier les structures de formation et négocier le placement des enfants .H

A2 : Sur la base de la fiche d'écoute , mettre en œuvre le projet de vie de l'enfant

A3 : Assurer le suivi de la formation de l'E.H

A4 : Evaluer la formation de l'E.H

A5 : Accompagner l'E.H dans la recherche d'un emploi

A6 : Aider l'enfant handicapé à identifier une activité génératrice(AGR) de revenus rentables

A7 : Accompagner l'E.H dans la gestion de l'AGR

A8 : Evaluer la gestion de l'AGR

Résultat 4 : Les capacités et l'autonomisation de l'AIEH sont renforcées

A1 : Accompagner l'AIEH dans l'utilisation rationnelle de sa planification

A2 : Appuyer l'AIEH en matière de gestion comptable

A3 : Appuyer l'AIEH dans la formulation des requêtes financières

A4 : Assurer une concertation permanente avec l'AIEH

A5 : Aider l'AIEH dans sa réflexion future à propos de sa structuration .

Résultat 5 : La structure de mise en œuvre est fonctionnelle

A1 : Systématiser l'emploi des outils d'accompagnement

A2 : Réadapter les paramètres de suivi évaluation

A3 : Assurer régulièrement le suivi évaluation des activités menées

A4 : Evaluer l'impact des activités menées par le projet

A5 : Evaluer le PSIEH

A6 : Assurer la formation du personnel

A7 : Exécuter les activités planifiées

2. APPROCHE DU PROJET

2.1 Les grands principes de l'intervention

Identification

Les enfants que nous prenons en charges sont issus de familles très pauvres. Il sont souvent cachés par leurs parents . Pour les faire sortir de l'isolement, il faut faire le porte à porte pour assurer un repérage judicieux.

les semaines de sensibilisation

Nous avons organisés deux semaines cette année à l'intention de quarante enseignants à Nouakchott et quarante enseignants à Atar . Cette action vise à consolider la prise en compte de la problématique de l'enfance marginalisée. Cette sensibilisation a eu un impact positif : des parents des enfants handicapés prennent eux-mêmes l'initiative de faire scolariser leurs enfants. Nous en sommes fiers .

Les animateurs du projet et les membres permanents de l'AIEH assurent le repérage, l'identification, l'écoute et l'accompagnement des élèves handicapés pris en charge. Nous appuyons sur l'approche participative et l'implication des parents des enfants .

2.2 Organisation du projet :

Les permanents sont au nombres de trois :

1. 1 chef de projet,
2. 1 animateur, responsable de l'extension à Atar. Il coordonne les activités du projet en collaboration avec les membres de l'Association pour l'Intégration des Enfants Handicapés (AIEH).
3. 1 deuxième animateur, responsable du volet santé à Nouakchott. Il coordonne toutes les activités et principalement la santé. Il est aussi le chauffeur du projet.

Ce personnel de projet travaille en collaboration avec une Association nationale partenaire (l'AIEH) dont les permanents sont au nombre de cinq, et qui participent aux différentes étapes du processus d'accompagnement des bénéficiaires :

- Repérage
- Identification
- Ecoute
- Accompagnement

Le coordinateur des projets urbains supervise les activités du projet mensuellement.

Le projet dispose d'un local à Dar Naïm, au sein du CFIP de Caritas, et d'un véhicule.

3. LES RÉALISATIONS DU PROJET :

3.1 La prise en charge des enfants handicapés est assurée

Les impacts à notre action d'intégration des enfants se notent à deux niveaux :

1 . Scolarisation : les écoles publiques à l'échelle nationale intègrent depuis quelques années les enfants handicapés . Dans un séminaire régional au niveau de la capitale à l'intention de tous les enseignants et Directeurs d'écoles, le DREF (Directeur Régional de l'Enseignement Fondamental) de Nouakchott devait déclarer : « si un parent , une ONG nationale ou internationale vous amène un enfant dans les bras ,vous devez lui donner une place dans votre classe et votre école ».

2 . Socialisation : certain de nos enfants handicapés après l'école ont suivi une formation dans des ateliers et centres de formations . Trois filles et deux garçons ont eu à gérer chacun une activité génératrice de revenus lui permettant de gagner sa vie sans mendier

l'identification des bénéficiaires est assurée suivant des critères bien précis qui sont : être handicapé physique , avoir l'âge scolaire (6/9 ans), être de famille démunie, être à proximité d'une école publique ou privée. Les parents doivent s'engager à collaborer avec l'équipe du projet et les membres de l'AIEH.

Pour mieux cibler les bénéficiaires, une procédure d'identification médicale nous permet de déterminer les bénéficiaires potentiels du projet .

Tout enfant identifié ayant passé devant une commission médicale, composée d'un médecin et du responsable du volet santé, est orienté par une autre commission appelée commission d'orientation. Cette dernière est composée ainsi : le coordinateur des projets urbains, le chef de projet, le responsable du volet santé et un membre de l'AIEH. Ainsi l'enfant pourra être pris en charge dans le projet et inscrit dans un registre ouvert à cet effet .

Intégration dans les écoles et suivi scolaire :

le projet prend en charge cette année 132 élèves handicapés à Nouakchott et Atar, dont 42 filles.

A Nouakchott nous suivons 96 élèves : 65 garçons et 31 filles dans 23 écoles publiques et 10 écoles privées .

A Atar l'effectif que nous suivons est de 36 élèves : 25 garçons et 11 filles intégrés dans 7 écoles.

En 2006 nous avons enregistré un taux de réussite de 55% par rapport au pourcentage national qui se situe aux environs de 50% (examens de passage et concours). Il y a eu 14 abandons de classe pour des raisons diverses.

Le système scolaire étant très sélectif, les déperditions scolaires sont très importantes.

Beaucoup d'élèves atteints par la limite d'âge sont renvoyés des écoles après les examens de fin d'année .

Suivi sanitaire

le projet assure également un suivi sanitaire de tous les enfants. Celui –ci consiste pour l'équipe du projet et les membres de l'AIEH à s'assurer chaque semaine que les enfants suivent les cours ; qu'ils n'ont pas de problèmes de santé et qu'ils vont régulièrement à la rééducation fonctionnelle, ceux pour qui des séances ont été prescrites par un docteur .

5 visites de familles sont programmées par semaine, 3 visites d'écoles par semaine, et 1 visite du Hakem (Préfet) et du Maire par mois .

Consultations

Les bénéficiaires ont suivi au cumul 102 consultations médicales.

Appareillage



L'appareillage des élèves handicapés est assuré par le CNORF (centre national d'orthopédie et de rééducation fonctionnelle) et par un maître bottier de l'Armée Nationale .

Le projet a pris en charge l'achat de 16 fauteuils roulants, les frais de réparation de 18 fauteuils et la confection de 15 béquilles .

L'appareillage est la condition première pour que l'enfant puisse aller à l'école la plus proche . Il n'y a pas de système de transport. Les enfants utilisent soit des fauteuils roulants, soit les béquilles . Il y en a parmi eux qui demandent la confection d'orthèses et de prothèses etc..

Rééducation Fonctionnelle

les enfants handicapés pour lesquels des séances de rééducation ont été prescrites par un docteur sont conduits par le responsable de volet santé au Cabinet D'espoir ou à l'Hôpital Cheikh Zaid pour recevoir les traitements appropriés. Ainsi 150 séances de rééducations ont été réalisées .

Alimentation

les enfants handicapés sont généralement issus de familles totalement démunies. Pour cette raison il a été planifié une activité de nutrition : 5 sites de restaurations sont ouverts les jours académiques à proximité des écoles où sont scolarisés des enfants handicapés. Ainsi 120 élèves ont été reçus dans ces sites de restauration pendant les 9 mois de l'année scolaire .

Activités culturelles et sportives

les 96 élèves du projet de Nouakchott ont participé à la semaine culturelle et sportive organisée chaque année par la Direction Régionale de l'éducation Nationale. Cette semaine demande la participation matérielle et financière de tous les acteurs engagés .

C'est dans ce cadre que l'AIEH, l'association partenaire du projet a participé financièrement à l'achat d'équipement sportifs aux frais des manifestations et au transport des élèves.

Eveil sur le milieu

Pendant les grandes vacances, 32 élèves sont partis durant 15 jours en colonie de vacances. 4 sorties ont permis à 90 élèves de découvrir la ville de Nouakchott (le centre ville, le musée national, la bibliothèque nationale, le parc zoologique, les marchés de la capitale, les maisons des jeunes et les stades de football). 10 sorties au bord de la mer ont complété cette ambiance des vacances .

3.2 Les parents sont impliqués dans l'accompagnement de leurs enfants

Les activités menées ont été les suivantes : identifier les domiciles des parents d'enfants handicapés ris en charge ; susciter une forme d'organisation des parents vivant dans une même aire géographique ; définir avec chaque groupe de parents la forme de collaboration pour le suivi de toutes les activités ; avec chaque groupe de parents, mettre en œuvre un calendrier de suivi des activités.

3.3 L'insertion socioprofessionnelle des enfants handicapés est favorisée



Le projet organise en partenariat avec l'AIEH un volet formation à l'insertion de cette catégorie d'enfants. Cette activité est totalement prise en charge par l'AIEH. Elle concerne les élèves qui ont dépassé l'âge scolaire et ceux qui n'ont pas réussi leurs examens de passage.

40 à 50% des élèves renvoyés de l'école et dont les parents acceptent de les laisser suivre une formation de ce type sont concernés.

Quatre filles handicapées sont inscrites dans des centres féminins de couture, broderie et teinture à Dar Naïm.

Quatre garçons sont inscrits dans des ateliers d'apprentissage de petits métiers (menuiserie, réparation de pneus, réparation radio montres, coiffure).

Deux filles et un adolescent sont autonomes. Ils gèrent leurs propres activités commerciales qui leur permet de gagner leur vie et d'entretenir leurs familles.



3.4 Les capacités et l'autonomisation de l'AIEH sont renforcées

Deux membres permanents de l'AIEH et les animateurs du projet assurent le repérage, l'identification, l'écoute et l'accompagnement des élèves handicapés pris en charge.

Nous- nous appuyons sur l'approche participative et l'implication des parents des enfants. C'est ainsi que les parents des enfants bénéficiaires sont organisés par quartier et aident les animateurs dans l'accompagnement de leurs enfants.

L'AIEH qui se veut le partenaire privilégié de Caritas Mauritanie, contribue à l'alimentation, fournit le local et le matériel culinaire, prend en charge les cinq cuisinières des différents sites. L'AIEH participe à la prise en charge des opérations, au transport. Les fournitures scolaires sont entièrement à la charge de l'association.

Le projet a suscité l'organisation d'une séance de planification des actions de l'AIEH pour l'année 2007.

Ses actions sont mieux connues et valorisées et les parents y sont impliqués, c'est à dire la scolarisation des enfants handicapés .

Grâce à la collaboration entre Caritas Mauritanie et l'AIEH, cette intégration à l'approche inclusive (scolarisation dans les mêmes salles de classes des enfants handicapés et des enfants normaux) est parfaitement bien réussie au niveau de Nouakchott et au niveau d'Atar.

Pour mémoire, sur financement de l'UNICEF en 2005, les capacités de l'AIEH avaient été renforcées à travers des formations : gestion, technique de communication et d'animation, écoute et à la vie associative.

Les enseignants des écoles recevant des enfants handicapés ont été sensibilisés sur l'approche inclusive, précédemment définie

3.5 la structure de mise en œuvre est fonctionnelle

Le projet a élaboré une fiche de suivi unique de l'enfant dans tous les domaines d'accompagnement : suivi sanitaire, scolaire et formation professionnelle (voir modèle en annexe).

Les paramètres de suivi évaluation ont été révisés et prévoient désormais quelques indicateurs d'impact, et plus particulièrement le nombre d'enfants intégrés dans les écoles sans l'intervention du projet PSIEH.

Les animateurs ont été formés sur le processus d'autonomisation.

Le chef de projet a suivi une formation en informatique : Word et Excel

Difficultés rencontrées

L'écoute des enfants handicapés pose encore des problèmes liés à la complexité de l'action d'écoute.

Nous avons eu des difficultés essentiellement dans le domaine du transport. Un seul véhicule du projet qui a eu plusieurs pannes. Les pièces de rechanges indisponibles sur le marché local.

L'autre difficulté c'est l'impossibilité pour certains élèves handicapés admis aux établissements secondaires d'utiliser le transport public (bus, taxi), malgré l'implication de leurs parents.

Solutions apportées

Pour l'écoute, nous continuons l'exercice et échangeons nos expériences avec les animateurs des autres projets.

Pour les élèves admis aux établissements secondaires, l'AIEH verse des indemnités de transport.

4 Conclusion et perspectives 2007

Le PSIEH est un projet d'une très grande importance pour les enfants handicapés de Mauritanie. Il a touché cette année 132 bénéficiaires directs dont 42 filles.

La sensibilisation, l'éducation, la formation sont des actions indispensables pour un accompagnement qui tend vers l'autonomisation, et donc le recouvrement de la dignité .

Perspectives :

- Renforcer les capacités de l'AIEH et lui donner plus de responsabilité dans la gestion du projet ;
- Signer et mettre en œuvre une convention de partenariat avec Caritas et l'accompagner vers une autonomisation effective ;
- Amener l'AIEH à trouver d'autres partenaires susceptibles de sauvegarder ses acquis.

ANNEXE

FICHE DE SUIVI (SYNTHÉTIQUE)

TABLEAU SOCIAL

Nom et prénom : ----- âge :

Nom du père : ----- profession : -----

Nom de la mère : ----- profession : -----

Situation de la famille :-----

L'enfant vit avec : -----

Lieu de résidence : -----

Situation de l'enfant : scolarisé non scolarisé descolarisé

Autres informations : -----

